

# Reparlons du temps de travail

Jean-Marie Harribey

20 janvier 2020

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2020/01/20/reparlons-du-temps-de-travail>

Dans les réformes successives du système des retraites, les gouvernements ont imposé peu à peu le passage de 37,5 ans de cotisations à bientôt 43 ans. Avec deux sauts importants : celui de 37,5 ans à 40 ans pour les salariés du secteur privé en 1993, puis progressivement pour tous jusqu'à 43 ans. Un allongement du temps de travail sur l'ensemble de la vie de 6,7 %, puis de 7,5 %, soit de 14,7 % au total. Si la réforme projetée par Macron et Philippe y ajoute au moins deux ans pour beaucoup de salariés, via l'âge pivot et/ou l'âge d'équilibre, soit 4,7 % supplémentaires, en une trentaine d'années, le temps de travail sur l'ensemble de la vie aura augmenté de 20 % ; de quoi plus qu'annuler la diminution du temps de travail hebdomadaire intervenue à la fin du XX<sup>e</sup> siècle (environ 9 % du temps de travail hebdomadaire légal de 35 heures, beaucoup moins si l'on regarde le temps de travail effectif : 36,3 h et 39,1 h si l'on ne retient que les salariés à temps complet).<sup>1</sup>

Que peut-on déduire de cette évolution pour poser les principes d'une réforme alternative des retraites, sans oublier le nombre encore considérable de chômeurs ?

Le principe d'un retour à 40 ans de cotisations pour tous (et non pas à 37,5 ans) est-il incongru, inopportun et impossible à mettre en œuvre ?

Le Conseil d'orientation des retraites a estimé les conséquences sur la part des pensions dans le PIB « de l'augmentation de l'âge départ à la retraite suite à l'augmentation de la durée d'assurance nécessaire au taux plein prévue par les réformes de 1993, 2003 et 2014 et du recul de l'âge d'ouverture des droits et de l'âge d'annulation de la décote prévu par la réforme de 2010 » : une réduction de 2,7 points de PIB (intégrant donc l'abandon des 37,5 ans de cotisations).<sup>2</sup> En l'absence de toutes les réformes entreprises, la part des pensions se situerait, en 2030, toujours selon le COR, « autour de 19 % du PIB » en fonction des divers scénarios d'augmentation de la productivité du travail (entre 1 % et 1,8 % par an).

L'estimation que nous avons faite de l'annulation de toutes les réformes antérieures<sup>3</sup> qui ferait augmenter la part des pensions dans le PIB de 13,8 % à 17 % (une évaluation en 2020) est donc très proche des calculs du COR. De même, le seul retour à 40 ans de cotisations sans remettre en cause les autres réformes représenterait 1,7 point de PIB sur 6 ans (2020 à 2025, sur la base du scénario moyen du COR sur la productivité progressant de 1,3 %/an en moyenne), 3 points environ sur une décennie. Là encore, cette estimation est proche de celle du COR.

---

<sup>1</sup> J.-M. Harribey « Macron fête le travail... à sa façon », 2 mai 2019, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/travail/le-president-fete-le-travail.pdf>.

<sup>2</sup> COR, « Perspectives des retraites en France à l'horizon 2030 », Rapport de novembre 2019, p. 33-34, [https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2020-01/Rapport\\_novembre\\_2019\\_V3.pdf](https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2020-01/Rapport_novembre_2019_V3.pdf).

<sup>3</sup> J.-M. Harribey, « Entre retraite sociale et refus du productivisme », 9 janvier 2020, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/retraite-sociale-ecologique.pdf>. « Élargir l'assiette des cotisations sociales pour financer les retraites », 15 janvier 2020, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/elargir-lassiette.pdf>.

De quoi alors dépend la possibilité de réduire le temps de travail sur l'ensemble de la vie, comme l'un des principes essentiels d'une réforme positive des retraites ? Essentiellement de deux éléments :

le premier est le rapport de forces travail/capital qui se traduit sur le plan quantitatif par les parts respectives de la valeur ajoutée nette obtenues par chacun (d'où l'importance que revêtirait l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales), et sur le plan qualitatif par les conditions de travail et les droits sociaux, et par la réduction des inégalités ;

- le second est le choix de la société pour arbitrer entre la satisfaction des différents besoins sociaux : investissements de transition, santé, éducation...

La réunion de ces deux éléments donnerait les fondements d'un nouveau modèle productif, hors de la recherche d'une croissance économique toujours plus forte, engageant donc progressivement une autre conception du progrès social : la baisse du temps de travail comme ouverture vers un autre imaginaire.